

08 JAN. 2018

HÔTEL DE VILLE
Place de la Liberté
16120 Châteauneuf sur Charente
tél : 05 45 97 12 42
fax : 05 45 97 86 90

f.rabille@chateauneuf16120.fr

République Française

Monsieur le Président de la
Communauté de Grand Cognac
6, Rue de Valdepenas
16111 COGNAC Cédex

Châteauneuf-sur-Charente, le 04 Janvier 2018

Monsieur le Président,

Depuis le 01 Janvier 2017, les communes ne sont plus compétentes pour lancer une procédure de modification de leurs documents d'urbanisme.

La commune de Châteauneuf/Charente souhaite néanmoins pouvoir modifier son Plan Local d'Urbanisme afin de rectifier certains points du règlement trop restrictifs pour les administrés.

Les points à modifier sont les suivants :

* suppression de l'emplacement réservé n° 7 suite à son acquisition,

Modifications du règlement écrit :

* Zone UC : article 7 concernant l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives,

* Zones UA, UB, UC, 1AU et N : article 10 concernant la hauteur maximale des constructions annexes,

* Zones UA, UB, UC, 1AU, A et N : article 11 concernant l'aspect extérieur des constructions annexes,

* Zones UA, UB, UC, UE, UL, A et N : article 11 concernant les toitures des extensions de constructions existantes et des constructions annexes.

Au vu de ces éléments, je vous remercie de bien vouloir procéder au lancement d'une modification simplifiée du PLU de la commune de Châteauneuf/Charente.

Restant à votre disposition pour des renseignements complémentaires, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes meilleures salutations.

Jean-Louis LEVESQUE

Maire.

